A KABOUL
Société à responsabilité limitée au capital de 200 €
19 RUE CAZAULT – 61000 ALENCON
RCS ALENCON 537 726 721
(ci-après la "Société")

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 AOÛT 2026

(Seules les décisions ayant effet sur la présente formalité sont reproduites ci-après.)

Troisième décision

Réalisation de la cession de parts sociales

La Collectivité des Associés constate la réalisation définitive de la cession suivant l'acte sous signature privée réalisée en date du 28/08/2026 :

- la pleine propriété de quatre (4) parts sociales appartenant à Madame Freba NOURISTANI au profit de la société JOLUA.

Quatrième décision

Modification des statuts relative à la cession de parts sociales

La Collectivité des Associés, décide de modifier l'article affecté par la cession pour rendre compte de la nouvelle répartition du capital décrite ci-dessous :

Article 7 - Capital Social

Le capital social est fixé à 200 (deux cents) euros.
Il est divisé en 10 parts sociales de 20 euros chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

-à **Madame Freba SARWARI épouse NOURISTANI** à concurrence de 2 parts sociales,

-à la **Société JOLUA**, immatriculée sous le numéro 940 457 120, à concurrence de 8 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 10 parts.

Pour extrait certifié conforme par la Gérance

Monsieur Jonathan Angevin

Signé par Jonathan ANGEVIN
Le 28 août 2026

Signed with Universign doc_EzKP tx_ablnZX9ywZXq

Madame Freba NOURISTANI

Signé par Fréba NOURISTANI
Le 28 août 2026

Signed with Universign doc_EzKP tx_ablnZX9ywZXq